



Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires et fertilisants

Du 2 au 5 juin 2009



Les **agriculteurs** sont conviés à **ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides** de produits phytosanitaires et fertilisants auprès de leurs fournisseurs en suivant les consignes lors de la collecte qui se déroulera du **2 au 5 juin**.

Préparer vos emballages dès aujourd'hui pour gagner du temps :

Emballages fertilisants récupérés	
Big-bags d'engrais	Sacs d'engrais de 25 kg
Consignes à respecter	
	Secouez le big-bag ou le sac et videz-le de tout contenu Enlevez les agrafes métalliques (la présence de résidus de produits rend le recyclage impossible et présente des risques pour les opérateurs)
	Big bag : Posez le sur une surface plane et propre et pliez le en 3 (avec l'anse à l'intérieur) Sac de 25 kg : posez le sur une surface propre
	Big Bag : Faites des fagots de 10 pliés et attachez par une ficelle Sac de 25 kg : Faites des fagots de 50 et attachez par une ficelle (Pas de vrac, ballot ou rouleau)
	Stockez vos fagots sur une palette à l'abri des intempéries
	Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte prévues

Emballages phytosanitaires récupérés		
Bidons en plastique rigide de contenance inférieure ou égale à 25L	Fûts en plastique ou en métal de plus de contenance comprise entre 25 et 300 L	Sacs et boîtes en papier, carton, plastique... de contenance inférieure ou égale à 25 kg
Consignes à respecter		
➤ Bidons rincés 3 fois, vidés et égouttés.	➤ Fûts fermés et en bon état	➤ Boîtes et sacs vidés et pliés
➤ Les bouchons doivent être mis à part dans un sac plastique spécifique	➤ Pas de trace de produit à l'extérieur	➤ Rangés dans des sachets transparents (ne pas mélanger avec les bidons rigides)
	➤ Etiquette d'origine	

Collecte PPNU

Suite à de nombreux retraits de produits phytosanitaires, une collecte de vieux produits phytosanitaires est en cours d'organisation.

Cette collecte se déroulera en fin d'année mais vous pouvez d'ores et déjà identifier vos produits interdits au sein de votre local phytosanitaire en leur réservant une place bien spécifique.

A ce jour, les modalités de collecte sont en cours d'élaboration et seront détaillées ultérieurement.

Pour tous renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Service Technique au 05.62.61.77.13.

